



# ERMES

*Télédéclarez en ligne !*

*Tracfin*

ERMES est un dispositif de déclaration dématérialisé par Internet. Il permet aux professionnels assujettis de s'inscrire et de saisir les formulaires de déclaration de soupçon et les envoyer à Tracfin via une interface conviviale, performante et ergonomique. ERMES permet également d'échanger des fichiers avec Tracfin, notamment de répondre aux demandes de droits de communication.

Ce système bénéficie d'un haut niveau de sécurité assurant la confidentialité des données envoyées.

## COMMENT ACCEDER A ERMES ?

► Depuis le site internet de Tracfin : [www.economie.gouv.fr/tracfin](http://www.economie.gouv.fr/tracfin)

L'application ERMES est accessible sur la page « Accueil » du site internet, onglet « Déclarer ».



► En accès direct : <https://tracfin.finances.gouv.fr>



## COMMENT S'INSCRIRE ?

Si vous télédéclarez pour la 1<sup>ère</sup> fois, vous devez vous inscrire.

Cliquez sur « [Demande d'inscription](#) ».

Après avoir lu les conditions générales d'utilisation, cocher la case « [J'ai lu et pris connaissance des conditions d'utilisation du service](#) », puis cliquer sur le bouton « [Continuez vers le formulaire d'inscription](#) ».

Seront requises les informations concernant :

- » les coordonnées de l'organisme pour lequel l'utilisateur est habilité à déclarer ;
- » les coordonnées de l'utilisateur, le choix d'un rôle (déclarant ou correspondant, voir ci-contre) ;
- » la possibilité de charger des éléments d'identification et le choix d'un mode d'authentification.

Si vous êtes responsable LAB/FT de votre entité, vous pouvez désigner un ou plusieurs déclarants ou correspondants lors de votre inscription.

**Un formulaire de désignation est à votre disposition sur le site Internet de Tracfin : [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) > Déclarer**

### « DÉCLARANT » ET « CORRESPONDANT »

Les professionnels concernés par la lutte anti-blanchiment (notaires, experts-comptables, commissaires aux comptes, agents immobiliers...) doivent désigner nominativement auprès de Tracfin les personnes chargées d'assurer les fonctions de « déclarant » et, le cas échéant, de « correspondant » :

- le déclarant est seul chargé de la transmission des déclarations auprès de Tracfin ;
- un correspondant peut être désigné, afin de traiter toute demande de communication de pièces ou documents de Tracfin. »

| Coordonnées de votre organisme |     |                                      |        |
|--------------------------------|-----|--------------------------------------|--------|
| Profession *                   | --- | N° identification Tracfin (si connu) |        |
| Libellé de votre organisme *   |     | Numéro d'identifiant professionnel * |        |
| N° voie                        |     | Complément N° voie                   | ---    |
| Type de voie                   | --- | Voie *                               |        |
| Code Postal *                  |     | Ville *                              |        |
| Fax                            |     | Pays *                               | FRANCE |
| Téléphone                      |     | Email                                |        |

*SIREN ou numéro d'exercice professionnel*

| Vos coordonnées |  |          |  |
|-----------------|--|----------|--|
| Nom *           |  | Prénom * |  |
| Téléphone *     |  | Fax      |  |

**Attention, les champs marqués d'une étoile orange \* sont obligatoires.**

Pour que Tracfin puisse valider votre inscription, il conviendra de joindre à votre inscription les documents permettant d'établir votre situation professionnelle (Kbis par exemple)

## L'AUTHENTIFICATION

Il existe deux sortes d'authentification : simple et forte. L'authentification forte est privilégiée par les déclarants dont le volume déclaratif est significatif. Généralement, l'authentification simple, par l'identifiant et le mot de passe, est retenue par les déclarants occasionnels.

### **Identification simple : la case « Identifiant et mot de passe » est cochée.**

L'identifiant doit obligatoirement comporter au moins 8 caractères, dont au moins 1 chiffre, 1 majuscule et 1 minuscule.

Le mot de passe doit être composé d'au moins 8 caractères dont au moins 1 lettre minuscule, 1 lettre majuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial.

### **Identification forte : la case « Authentification forte » est cochée.**

Après le chargement du certificat d'authentification, saisir le code de vérification et cliquer sur « [Passer à l'étape finale](#) ».

Un écran récapitulant l'ensemble des éléments saisis apparaît. Cliquer alors sur « [Valider ma demande d'inscription](#) ».

### LES FONCTIONNALITÉS SUPPLÉMENTAIRES DE L'AUTHENTIFICATION FORTE

- » Synthèse de l'activité déclarative
- » Brouillons multiples de déclarations de soupçon
- » Workflow de validation entre les correspondants et les déclarants d'une même structure
- » Envoi par lot des déclarations

The screenshot shows a web interface for authentication. The top section is titled 'Authentification' and contains a heading 'Choix d'un mode d'authentification (pour les différences entre les deux modes, plus d'informations [ici](#))'. Below this are two radio buttons: 'Identifiant et mot de passe (ne nécessite aucun pré-requis)' and 'Authentification forte (nécessite un certificat)'. The second section is titled 'Code de vérification' and contains the text 'Veuillez saisir le code suivant:' followed by a CAPTCHA image showing the code '4ASE1'. To the right of the CAPTCHA is a link 'Générer une autre image'. At the bottom left is a button 'Etape précédente' and at the bottom right is a button 'Passer à l'étape finale'.

VOTRE INSCRIPTION EST **TERMINÉE**. **ATTENTION, LE NUMÉRO DE TÉLÉDECLARANT QUI S’AFFICHE SERVIRA À SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT CHAQUE DÉCLARATION ENVOYÉE À TRACFIN. CELUI-CI EST STRICTEMENT PERSONNEL ET CONFIDENTIEL, IL NE DOIT JAMAIS ÊTRE DIFFUSÉ.**

Votre inscription ne sera effective qu’après validation de celle-ci par Tracfin. Un mail de confirmation d’inscription sera envoyé à l’adresse stipulée dans le formulaire d’inscription.

Le délai de désactivation d’un compte inutilisé est fixé à 2 ans. L’utilisateur est informé de la désactivation prochaine de son compte, par mail, 180 jours puis 90 jours avant la fermeture. Pour réinitialiser ce délai, il suffit de se connecter au compte

## COMMENT SAISIR UNE DECLARATION DE SOUPÇON ?

ATTENTION, LE NUMÉRO DE DÉCLARANT DEVRA IMPERATIVEMENT ÊTRE RENSEIGNÉ EN FIN DE SAISIE DE LA DÉCLARATION DE SOUPÇON.



Pour accéder au formulaire de déclaration de soupçon, cliquer sur « Déclarer » puis sur « Déclaration de soupçon ».

Vous pouvez également reprendre la saisie d'un brouillon de déclaration déjà créé.

| Synthèse depuis votre dernière connexion |         |      |
|------------------------------------------|---------|------|
| Envoyé par                               | Créé le | Etat |



| Vos derniers brouillons |                     |           |              |            |
|-------------------------|---------------------|-----------|--------------|------------|
| Envoyé par              | Créé le             | Etat      | Ref. Interne | Complément |
|                         | 26/11/2013 16:55:07 | Brouillon |              | Non        |

### Etape 1

Vos coordonnées, préalablement saisies lors de votre inscription à ERMES, sont intégrées automatiquement.

### Déclaration au titre du code monétaire et financier

[Enregistrer brouillon](#) [Import ancien format](#)



#### Etape 1

| Organisme                          |                                                |
|------------------------------------|------------------------------------------------|
| Libellé de l'organisme             | Banque du pérou et du chili                    |
| Numéro d'identifiant professionnel | 1234567890                                     |
| Adresse                            | 2 Bis Boulevard du trone<br>75002 paris FRANCE |
| Téléphone                          | Fax                                            |

[Modifier ces données dans mon espace personnel](#)

## Etape 2

Vous devez ensuite remplir le cadre « À propos de l'envoi ».

à propos de l'envoi

Date de la déclaration \*

Votre référence interne \*

☒ Déclaration

Déclaration au titre du chiffre 1 de l'article L561-15 du CMF

☐ Transmission de document(s) complémentaire à une déclaration antérieure

☐ Vous ne souhaitez pas recevoir d'accusé de réception

☐ Personne habilitée à être contactée pour information sur ce dossier (si différente du déclarant)

pièces jointes

☒ Vous souhaitez joindre des pièces à cette déclaration

Pièce jointe 1

+

Type de document \*

Libellé \*

Date \*

Contrat

Parcourir

×

Etape suivante

Pour joindre un document, cliquer sur la case « [Vous souhaitez joindre des pièces sur ce dossier](#) », puis indiquer un type de document, un libellé, une date et charger le fichier à l'aide du bouton « [Parcourir](#) ».

Pour ajouter une deuxième pièce jointe, [cliquer sur +](#).

Une fois les pièces intégrées, cliquer sur « [étape suivante](#) ».

L'ajout de pièces jointes appuyant l'analyse des faits est indispensable. La liste de pièces jointes utiles (CNI, KBIS, statuts, documents bancaires, comptables, notariés, etc.) n'est pas exhaustive.

- » la taille maximum d'une pièce jointe est de 20 Mo
- » 10 pièces jointes maximum

En cas de dépassement du nombre de pièces jointes, n'envoyez que les pièces indispensables. Tracfin se chargera de vous demander des compléments le cas échéant.

## Etape 3

Les formulaires « Rédaction de la déclaration » et « Informations sur les personnes physiques et morales » sont également **obligatoires**.

L'exposé des faits est le cœur de la déclaration. Il doit contenir une présentation des personnes visées, des éléments de contexte, une description précise des faits et la caractérisation du soupçon.

**Il est recommandé de remplir cette partie le plus précisément possible.**

## Étape 4

Enregistrement,  
impression, signature avec  
le n° de télédéclarant et  
envoi à Tracfin.

*La navigation entre les  
différentes étapes est  
autorisée.*

*Il suffit de cliquer sur les  
numéros d'étapes.*

*Votre saisie peut être  
enregistrée quand  
vous le souhaitez.*

*Les brouillons sont  
conservés 6 mois  
dans l'application.*

The screenshot shows the 'Etape 4' (Step 4) interface. At the top, there is a progress bar with four steps: 1. Informations sur le déclarant et l'envoi (5 min), 2. Rédaction de la déclaration (10 min), 3. Informations sur les personnes physiques et morales (15 min), and 4. Relecture et validation de votre saisie (5 min). Below the progress bar, the text 'Etape 4' is displayed, followed by 'La saisie de votre déclaration est maintenant terminée. Vous pouvez cliquer sur les numéros d'étapes (1,2,3) pour les vérifier ou les modifier avant validation.' Below this, there is a section titled 'Sauvegarde de la déclaration' with three buttons: 'Enregistrer le brouillon', 'Exporter au format XML', and 'Imprimer au format PDF'. Below the buttons, there is a warning icon and text: 'Attention : après validation de l'envoi, vous n'aurez plus accès aux données de la déclaration.' Below this, there is a section titled 'Envoi de la déclaration'. It contains a text input field for 'Numéro de télédéclarant' with a red line indicating the input area. Below the input field, there are two buttons: 'Retourner à l'accueil' and 'Envoyer la déclaration à Tracfin'.

**Si vous souhaitez conserver une copie de votre déclaration**, vous pouvez l'exporter au format PDF ou au format XML.

## BESOIN D'AIDE ?

- **J'AI OUBLIÉ MON MOT DE PASSE**

Vous avez la possibilité de demander un nouveau mot de passe depuis la page de connexion

- **J'AI PERDU MON N° DE TÉLÉDECLARANT OU JE RENCONTRE UN PROBLÈME DÉCLARATIF**

Contactez Tracfin via l'adresse : [ermes.tracfin@finances.gouv.fr](mailto:ermes.tracfin@finances.gouv.fr)

- **J'AI UN PROBLÈME TECHNIQUE**

Contactez le SUPPORT TECHNIQUE au 04.76.41.77.51

Le service support étant externalisé, les demandes sont prises en charge par des personnes ne faisant pas partie du Service Tracfin et à ce titre, non habilités à connaître des faits et des éléments communiqués au Service. **Aucun élément opérationnel lié au soupçon ou aux opérations ne doit être communiqué au support technique.**

# ERMES

*Télédeclarez en ligne !*



10 rue Auguste Blanqui  
93 186 Montreuil Cedex  
téléphone 01 57 53 27 00  
@ crf-france@finances.gouv.fr



**[www.economie.gouv.fr/tracfin](http://www.economie.gouv.fr/tracfin)**